

## Les femmes condamnées pour viol en France

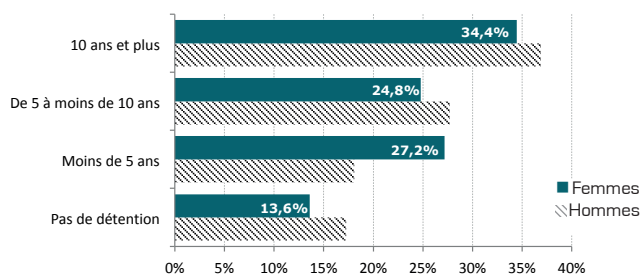
par Maëva Fatet, stagiaire chargée d'études et Aurélien Langlade, adjoint au chef de l'ONDRP

Un « Flash' Crim » est une collection courte et concise qui propose de fournir des éléments de cadrage, principalement quantitatifs et en évolution, sur une infraction ou les réponses pénales. Les données peuvent être issues de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », des bases de données administratives de la police ou de la gendarmerie ou encore des données judiciaires (orientation du parquet ou casier judiciaire national). Cette collection concise ne permet pas de fournir un éclairage détaillé des données présentées. Nous proposons ainsi ce document pour améliorer la compréhension des informations présentées.

Suite à la diffusion du Flash' Crim sur les femmes condamnées pour viol, la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG), membre du conseil d'orientation de l'ONDRP a émis plusieurs remarques permettant d'améliorer la compréhension de certains résultats, notamment au sujet du quantum de peine des condamnations pour viols.

Notre graphique est le suivant :

### 1 Le quantum de peine des condamnations pour viol (2001-2016)



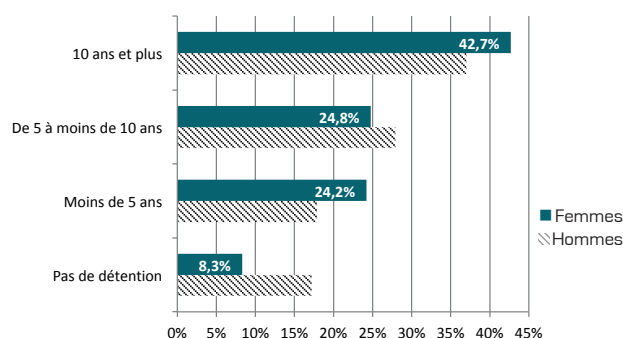
Source : Ministère de la Justice, SG-SEM-SDSE – fichier statistique du casier judiciaire national – traitement ONDRP.

Champ : Condamnations pour viol entre 2001 et 2016 (données définitives).

La Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG), pour mieux comprendre les différences de quantum de peine entre les hommes et les femmes, tient à préciser qu'il est relativement fréquent que les femmes soient complices d'un auteur masculin. Ils affirment en effet que « entre 2001 et 2016, la complicité a été retenue pour 52,7 % des femmes condamnées pour viol, contre 1,4 % des hommes ».

La DACG nous a transmis un graphique permettant de constater la distribution des peines pour cette infraction, selon le sexe et hors complicité. On y constate notamment que, hors complicité, les peines semblent plus sévères pour les femmes que pour les hommes (42,7 % de peine de plus de 10 ans pour les femmes contre 37 % pour les hommes).

### 2 Le quantum de peine des condamnations pour viol, hors complicité (2001-2016)



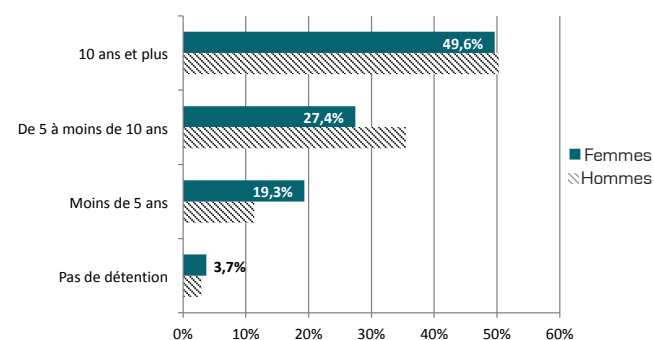
Source : Ministère de la Justice, SG-SEM-SDSE – fichier statistique du casier judiciaire national – traitement DACG

Champ : Condamnations pour viol entre 2001 et 2016 (données définitives).

Ce constat pourrait s'expliquer par une autre information : l'âge des personnes condamnées au moment des faits. En effet, la part des mineurs est sensiblement plus forte chez les hommes (28%) que chez les femmes (15%).

Ainsi, lorsque nous considérons le quantum de peine hors complicité et hors mineurs, il est possible de constater que la répartition du quantum de peine des hommes et des femmes pour des faits de viols est sensiblement proche.

### 3 Le quantum de peine des condamnations pour viol, hors complicité et hors mineurs (2001-2016)



Source : Ministère de la Justice, SG-SEM-SDSE – fichier statistique du casier judiciaire national – traitement DACG

Champ : Condamnations pour viol entre 2001 et 2016 (données définitives).

L'Observatoire tient à remercier la DACG pour ces informations complémentaires et précise qu'il était dans l'impossibilité de réaliser ces croisements car la base agrégée du fichier statistique du casier judiciaire national (CJN), transmise par la sous-direction de la statistique et des études (SDSE) du ministère de la Justice, ne contient pas d'informations sur la complicité.